

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2022

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS AU CHEMIN DU FOUR

Dans le cadre de la division parcellaire déposée par M. Solesio, le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur l'opportunité d'acquérir une parcelle à proximité directe du four (252 m²) et de 3 parcelles dédiées à l'aménagement de parkings publics ou de sécurité routière : 1 riverain de la RD 529 (102 m²) et 2 riverains du chemin du Four (66 m² + 64 m²).

La superficie totale est de 484 m².

Le Conseil Municipal, après échange, est unanime pour l'acquisition de la parcelle de 102 m² riveraine de la RD 529 et d'une parcelle à proximité directe du four ramenée à 150 m² (espace qui sera dédié à l'organisation des fêtes organisées au four) et de parking le reste du temps.

Coût de l'acquisition hors frais de géomètre et de notaire : 23.360 € à prévoir au budget 2023.

Le Maire fera part de la décision municipale à M. Solesio.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE A LA VILLE

Suite à la visite de 3 élus au café de Chatel en Trièves (O talon), le retour est plutôt négatif: une expérience qui fonctionne difficilement, une association qui s'est essouffée et qui peine aujourd'hui à assumer le fonctionnement, choix d'avoir une salariée à mi-temps et un espace « épicerie » produits locaux et dépannage. Les événements culturels attirent cependant du monde.

Après débat et échanges sur le projet de la commune, le Conseil Municipal décide de poursuivre la recherche de financements et d'orienter la destination sur un fonctionnement de café associatif dans un premier temps susceptible d'évoluer si besoin. La création d'un lieu de rencontres est et reste la priorité de l'équipe municipale.

A noter également que s'agissant d'un bâtiment existant le montant des travaux subventionnables est plafonné à 330.000 € pour le Département. Pour répondre à une demande de déplafonnement auprès de la Maison du Territoire, une commission d'étude a été créée et le Maire fait partie des élus qui siégeront à cette commission.

JOBS D'ETE

8 jeunes âgés de 16 ans (7 garçons, 1 fille) ont postulé pour un job d'été, emplois répartis sur juin et juillet sur un forfait de 35 h (1 semaine par jeune).

Accord unanime du Conseil Municipal pour accueillir les jeunes.

PROJET D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'extinction nocturne de l'éclairage public (de 23 h à 6 h) est programmé à partir du 18 juillet 2022. En raison des travaux en cours dans la traversée des Blais, l'éclairage sera maintenu la nuit pour des raisons exclusives de sécurité.

L'information auprès de la population sera diffusée le plus largement possible : gazette, site internet, panneau Pocket, panneaux réalisés par Amandine Meunier.

Des panneaux réglementaires de signalisation routière seront apposés aux entrées du village (sens montant et descendant).

DECLARATION DE VACANCE DE POSTE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager auprès d'Emploi Territorial la déclaration de vacance de poste en prévision du départ en retraite de la Secrétaire de Mairie.

CHANGEMENT DU PRESTATAIRE CANTINE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat à intervenir avec le nouveau prestataire pour la cantine, GUILLOT TRAITEUR, basé à la Côte-Saint-André. Les repas sont préparés avec des produits locaux et sont livrés tous les jours. Prix du repas : 3.59 €

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Aire de jeux : le projet avance avec Square Paysage, deux propositions avec 3 zones de jeux : une avec des sols caoutchouc qui sont imposés pour des jeux inclusifs, la seconde avec des petits galets.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par le Département. La Région subventionne à hauteur de 15.000 € maximum l'installation de jeux dédiés aux enfants atteints d'un handicap. Une demande de subvention a été déposée à la Région pour obtenir cette aide.

Projet de commencer les travaux mi-octobre, les documents de consultation des entreprises sont prêts.

Travaux des Blais : Avancement normal des travaux au vu du calendrier sans mauvaises surprises.

Fin de la première partie et changement de côté de route début juillet

Le budget est respecté.

Découverte de réseaux obsolètes et en très mauvais état

Devis à valider

Coupe d'arbres (entreprise Berthe) : abattage d'un acacia et coupe de 7 arbres secs sous le cimetière pour 1 500 €. Accepté à l'unanimité.

Pose de blocs au chemin des Neys (Entreprise Lionet : 1 100 € HT. Le Conseil Municipal, après débat, décide de ne pas engager cette dépense.

Remise en état du bassin de la Ville (ARTP) : 4 100 € TTC. Accepté à l'unanimité.

Acquisition tonnelles (entreprise LP Tent) : Accord unanime du Conseil pour l'achat de 2 tonnelles (3x6) pour un montant de 4.158 € TTC.

Remplacement du frigo de la cantine (JMG Dépannage) : 1.199 € TTC validé à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Chemin restaurant chemin de fer

L'exploitant du restaurant du petit train de La Mure a créé un accès au restaurant à partir de la Côte-du-Crozet.

L'infraction a été constatée par voie d'huissier et un arrêté interruptif de travaux a été adressé par pli recommandé à l'exploitant. Le pli n'a pas été retiré, il a été envoyé par mail à l'avocat de l'exploitant.

La parcelle impactée par les travaux appartient à EDF qui n'est pas opposée à la vendre à la commune après avis du service des Evaluations.
A suivre.

Aux Liorats

- Des tas de terre ont été posés le long du chemin communal qui accède aux Liorats et le long du ruisseau à la Buissière. Un courrier sera adressé à la personne qui a fait ces dépôts.
- Le marquage au sol du parking nouvellement créé sera réalisé prochainement.

Future boulangerie

Le permis de construire est en cours d'instruction.

Infos Com-Com

Salon de l'agriculture et de l'alimentation en septembre
Séminaire logement 27 juin pour les élus

Fête du village

Elle aura lieu le 2 juillet avec animations en journée et feu d'artifice et bal gratuit le soir.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée.